

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur
Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2009-14-6-1

Service consulté

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (C414 -
C214)**

□

□

**APPROBATION DES OPÉRATIONS 2009 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT - SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS**

Résumé : *Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2009 d'un montant total de 6 100 000 €, il vous est proposé d'approuver 1 nouveau programme de travaux pour un montant total de 143 100 € TTC et d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Département.*

4 nouvelles opérations subventionnables sont à inscrire pour un montant de subvention de 398 000 € en aménagement de rivières.

1. Aménagement de Rivières 2009 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (Annexe 1)

Programme C414 Nature 45411

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 6 100 000 € votée par l'Assemblée Départementale pour 2009 (rapport au Conseil Général N° CG-2008-5-6-8 et DM1), 1 nouveau programme de travaux est présenté par le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne. Ces travaux d'aménagements hydrauliques représentent un montant global de 143 100 € TTC.

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SIVOM de Mulhouse	143 100.00 € TTC
TOTAL	143 100 € TTC

Ces travaux réalisés pour le compte de tiers font l'objet d'une recette auprès de la collectivité qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage et nous récupérons également la TVA.

Les recettes attendues pour ce programme s'élèvent donc à 95 250 €.

Le coût réel prévisionnel pour le Département s'établit ainsi à 47 850 €.

Ces travaux répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il vous est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité de ce nouveau programme de travaux et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation du programme.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par le Service Aménagement des Rivières, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs selon la nature des travaux à réaliser et notre disponibilité.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

Pour information, la liste des opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en Annexe 1. Ces travaux peuvent se résumer de la manière suivante :

Type de travaux	Montant de travaux (€ TTC)	Nombre de chantiers
Bassin de rétention	143 100 €	1

L'autorisation de programme 2009 s'élevant à 6 100 000 €, le taux de programmation atteint 100 %.

2. Aménagement de Rivières 2009 – Travaux à subventionner (Annexe 2)

Programme C214 Nature 20414, 2042 et 20415

Lors du budget primitif 2009 (rapport au Conseil Général N° CG-2008-5-6-8), le Conseil Général a arrêté une autorisation de programme de 800 000 € pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières et de zones humides.

Il vous est proposé de valider l'instruction et l'éligibilité des 4 nouveaux dossiers énumérés en Annexe 2 pour un montant de subvention de 398 000 €.

Ces dossiers répondent tous aux critères d'éligibilité du Département en matière d'Aménagement de Rivières. Il s'agit de travaux :

- De construction de bassins de rétention des eaux d'orage à PFAFFENHEIM (ARC11156 et ARC11163);
- D'aménagement de mare pédagogique à HAUSGAUEN (ARC11159) ;
- D'aménagements hydrauliques en vue de préserver le débit de la Lauch en période de basses eaux (ARC11116).

Ce dernier projet a une dimension stratégique pour la Lauch, dont le débit est très faible en été. Cette rivière tombe souvent à sec dans la plaine, ce qui a un impact fort sur les poissons et les milieux aquatiques. Les riverains et les communes concernées déplorent depuis des années ce problème qui est lié à la perméabilité très importante du lit de la Lauch dans la plaine et aux faibles ressources en eau disponibles dans la vallée de Guebwiller. Ce problème est aggravé par le développement des cultures irriguées en plaine, les prélèvements se faisant directement dans la rivière.

Après la grande sécheresse de 2003, une étude a été lancée par l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin pour remplacer les pompages en rivière par des pompages dans la nappe phréatique. Le projet s'appuie sur un réseau d'irrigation collectif préexistant : le Syndicat des Irrigants du Florival.

Le montant total du projet est estimé à près de 1 100 000 € HT sur 230 ha de cultures irriguées. Ce projet a fait l'objet du plan de financement suivant :

Agence l'Eau Rhin Meuse	320 000 €	29 %
Département du Haut-Rhin	370 000 €	34 %
Agriculteurs	410 000 €	37 %
TOTAL	1 100 000 €	100 %

L'investissement important consenti par les trois acteurs de ce projet est déterminant pour l'atteinte du bon état écologique de la rivière en 2015, conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

L'autorisation de programme 2009 s'élevant à 800 000 €, le taux de programmation atteint désormais 58 %.

Il vous est proposé :

- ❖ d'approuver pour 2009 en aménagement des rivières le programme exposé en Annexe 1, pour un montant de 143 100 € TTC, d'accepter la maîtrise d'ouvrage de son exécution et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, nature 45411 ;
- ❖ de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005, pour le programme de travaux figurant au rapport ;
- ❖ de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés en Annexe 1 ;
- ❖ d'approuver et de programmer les 4 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 398 000,00 € et d'affecter les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au 204/20414/61 et au 204/2042/61 selon le bénéficiaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Année de programmation	Passage en CP	Programme d'intervention
2009	09/10/2009	Programme rivières

**Direction de l'Environnement et Cadre de Vie
Service Aménagement des Rivières**

Autorisation de programme	
Budget prévisionnel 2009	4 500 000.00 €
Modification des AP en DM1	1 600 000.00 €
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	6 100 000.00 €

Total des opérations adoptées précédemment	5 956 900.00 €
1 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	143 100.00 €
Avancement du programme 2009	0.00 €

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SIVOM de Mulhouse	143 100.00 € TTC

Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel			
2009/1258	Bassin de rétention du Pilgerweg à BRUNSTATT	SIVOM de Mulhouse	143 100.00 € TTC

ANNEXE 2

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 OCTOBRE 2009

Aménagements de rivières PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11116	UNION DES ASSOCIATIONS FONCIERES DE LA PLAINE DU RHIN Réhabilitation du débit de la LAUCH par substitution des ressources en eau	739 968,00	50%	370 000,00
ARC11156	PFAFFENHEIM Agrandissement du bassin de rétention du Schauenberg	35 000,00	40%	14 000,00
ARC11159	HAUSGAUEN Aménagement d'une mare pédagogique	11 517,00	40%	4 600,00
ARC11163	PFAFFENHEIM Construction du bassin de rétention au lieu dit Engpfaedlé	23 400,00	40%	9 400,00
			Total	398 000,00